

# Loi de l'investissement , harmonie avec les autres lois en vigueur



# Le corpus législatif de l'investissement :

Loi  
bancaire

Loi PPP

Code des  
hydrocarbures

Loi de  
l'investissement

Loi des  
incitations  
fiscales

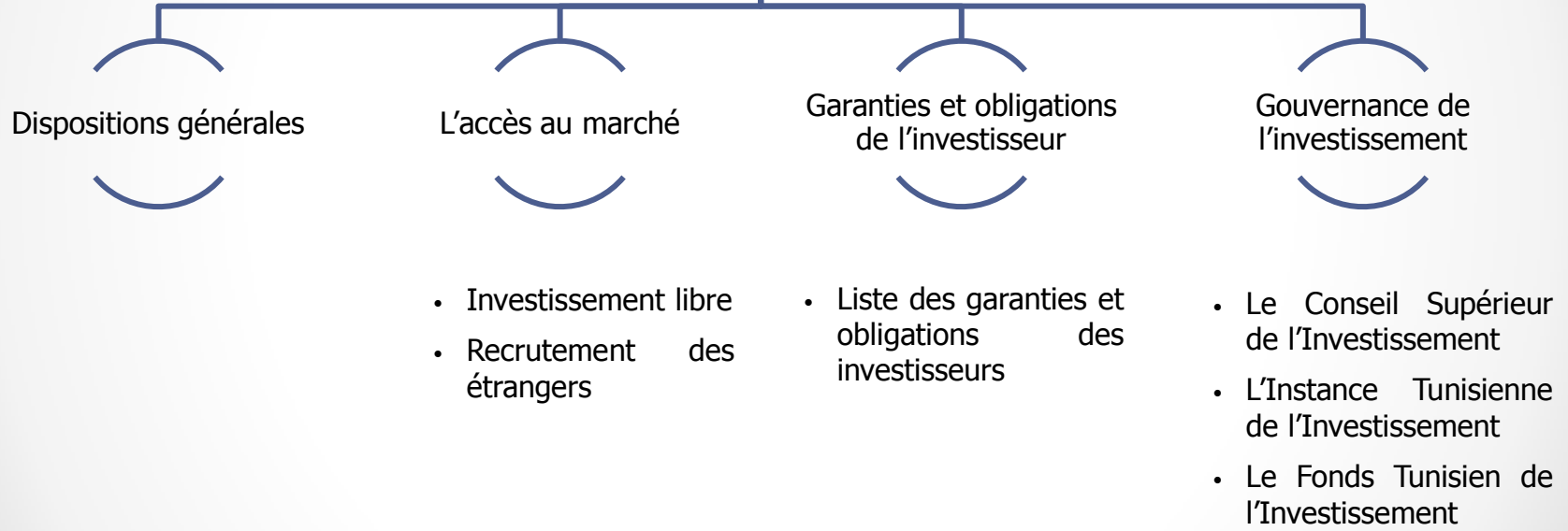
Loi de la  
concurrence  
et des prix

Loi des énergies  
renouvelable

Décret-loi  
des SICAR  
et FCPR

Loi n° 71-2016 du 30  
Septembre 2016 de  
l'investissement

La Loi de l'investissement



# Objectif

- ✓ Promotion de l'investissement
- ✓ Encouragement
  - Création
  - Développement

Selon les priorités de l'économie nationale

↗ VA

↗ Compétitivité

↗ Capacité d'exportation

↗ Contenu technologique aux niveaux régional et international

Développement des secteurs prioritaires

Création d'emplois  
et la promotion de la  
compétence des ressources  
humaines

# Développement régional intégré et équilibré



# Réalisation d'un développement durable

# Accès au marché

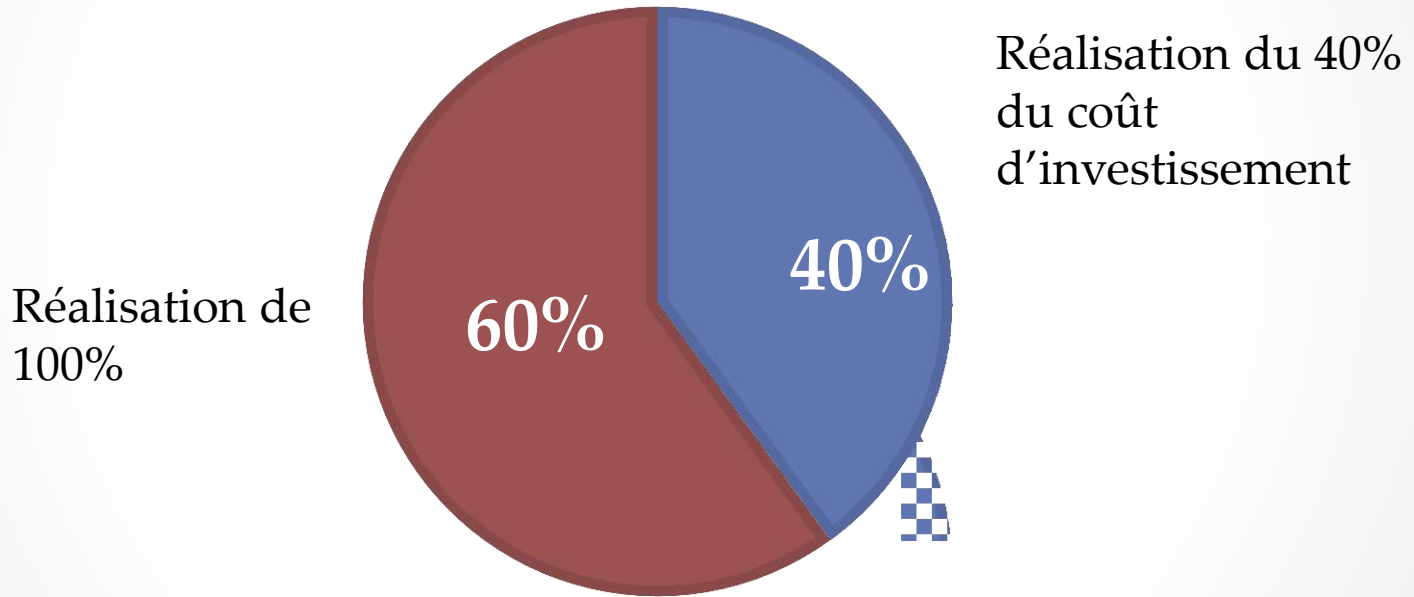
- l'investissement est libre dans tous les secteurs et les activités sauf ceux qui sont soumis à autorisation et qui feront l'objet d'un décret gouvernemental qui devrait être publié au plus tard le 06/10/2017
- Possibilité d'emploi de 30 % de cadre étrangers pendant les 3 premières années pour toutes les entreprises exerçant au sens de la loi d'investissement et 10 % après 3 ans; recrutement sans avantages fiscal pour les secteurs autre que exportation
- Suppression de l'autorisation du gouverneur pour l'acquisition des biens immobiliers nécessaires à l'exploitation

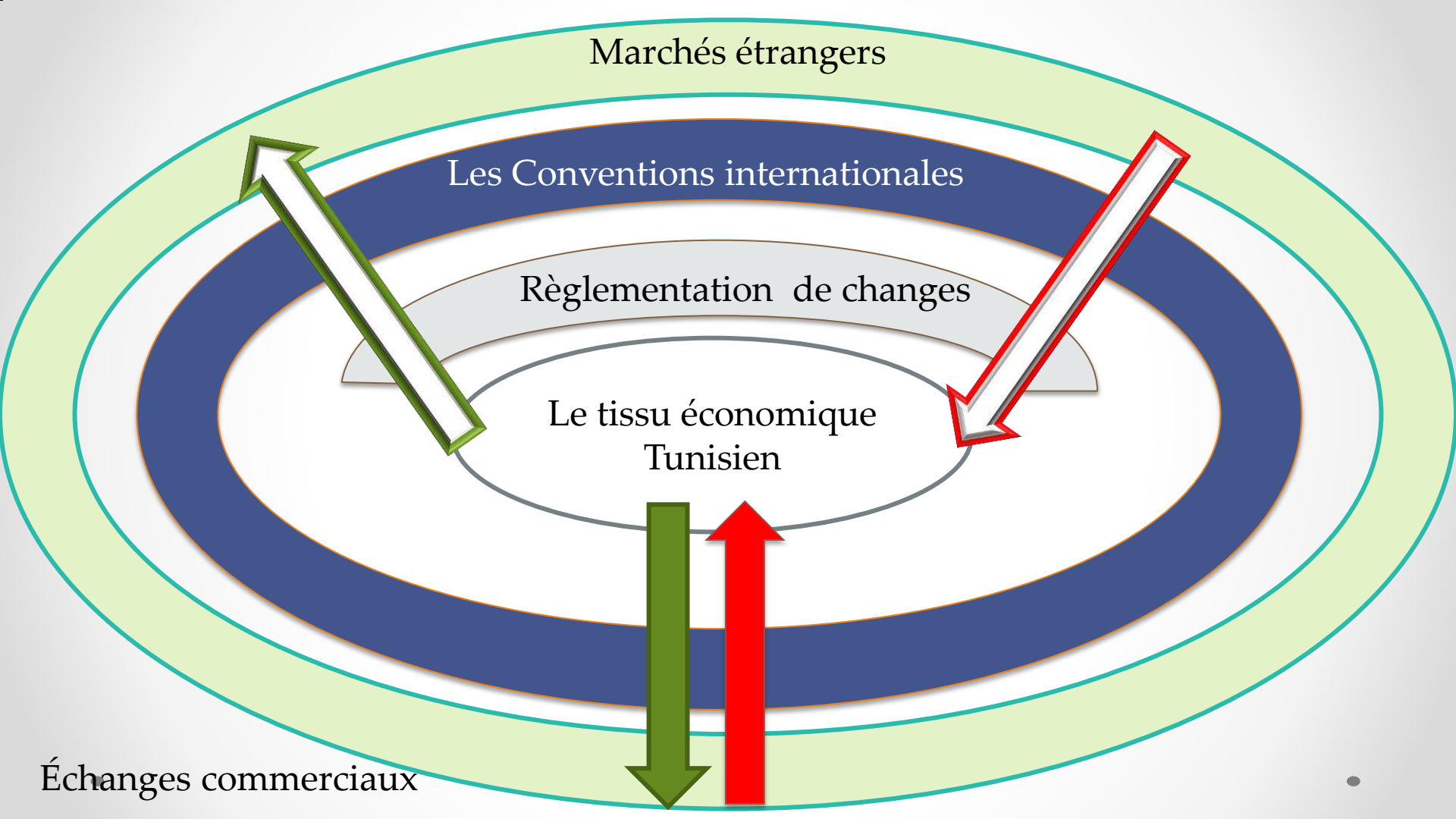
# Simplification des Procédures

- Motivation de la décision de refus d'une autorisation et information de demandeur dans les délais légaux par écrit ou par tout moyen laissant une trace .
- L'absence de réponse après l'expiration des délais équivaut à une autorisation si la demande remplit toutes les conditions requises

- L'investisseur est libre de transférer à l'étranger ses capitaux en devises conformément à la législation de change
- Simplification des opérations de rapatriement de fonds et de paiement à l'étranger avec des délais de réponse tel que précités. Tout refus de rapatriement de capitaux doit être motivé

# Déblochage des primes







Marché externe

Les conventions



Réglementation de  
changes

Investisseur  
Résident

Investisseur  
Non Résident

# Gouvernance de l'investissement

- Présidé par le Chef du Gouvernement
- Périodicité trimestrielle

## Conseil Supérieur d'Investissement

- Approbation des politiques et stratégies d'investissement
- Octroi des incitations aux projets à intérêt national

Les instances  
existantes

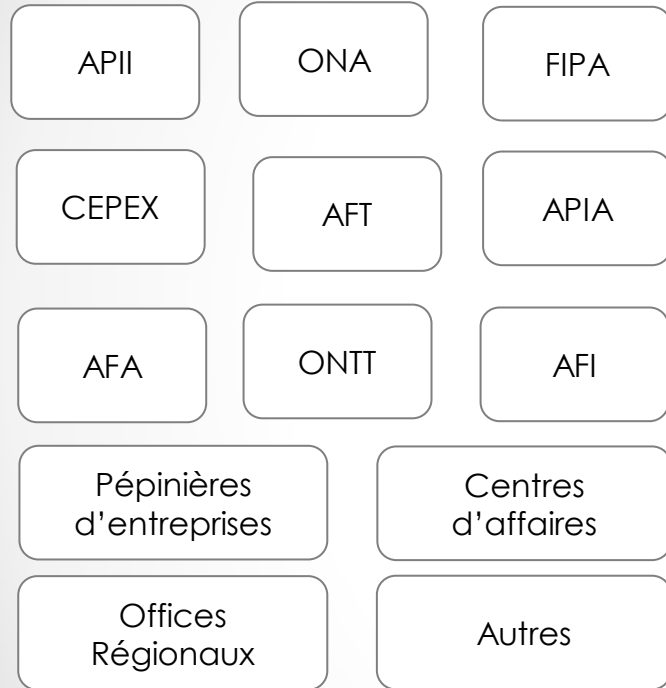
Instance  
Tunisienne  
d'Investissement

Fonds Tunisien  
d'Investissement

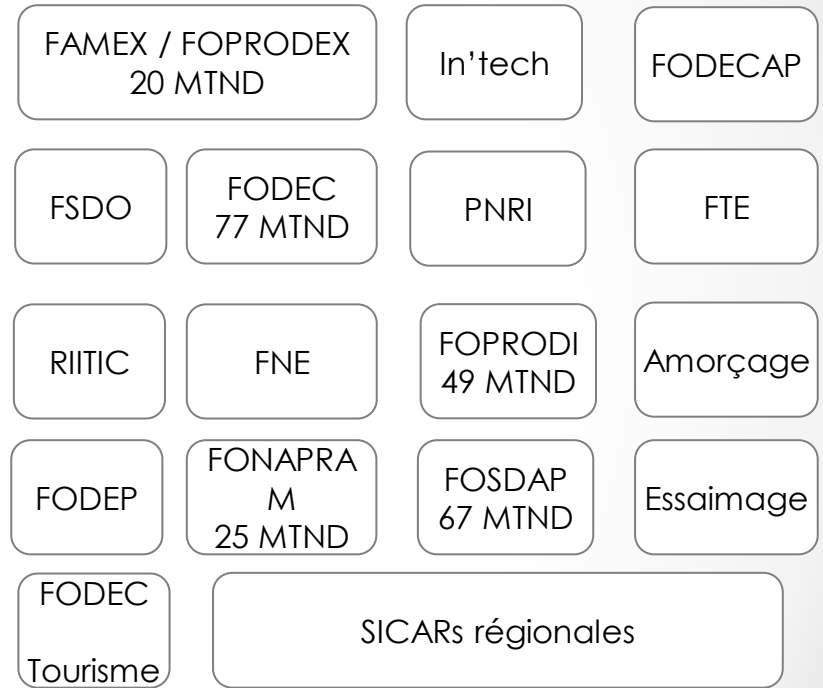
*Les autres  
fonds*

# Les structures existantes

## Les structures d'appui

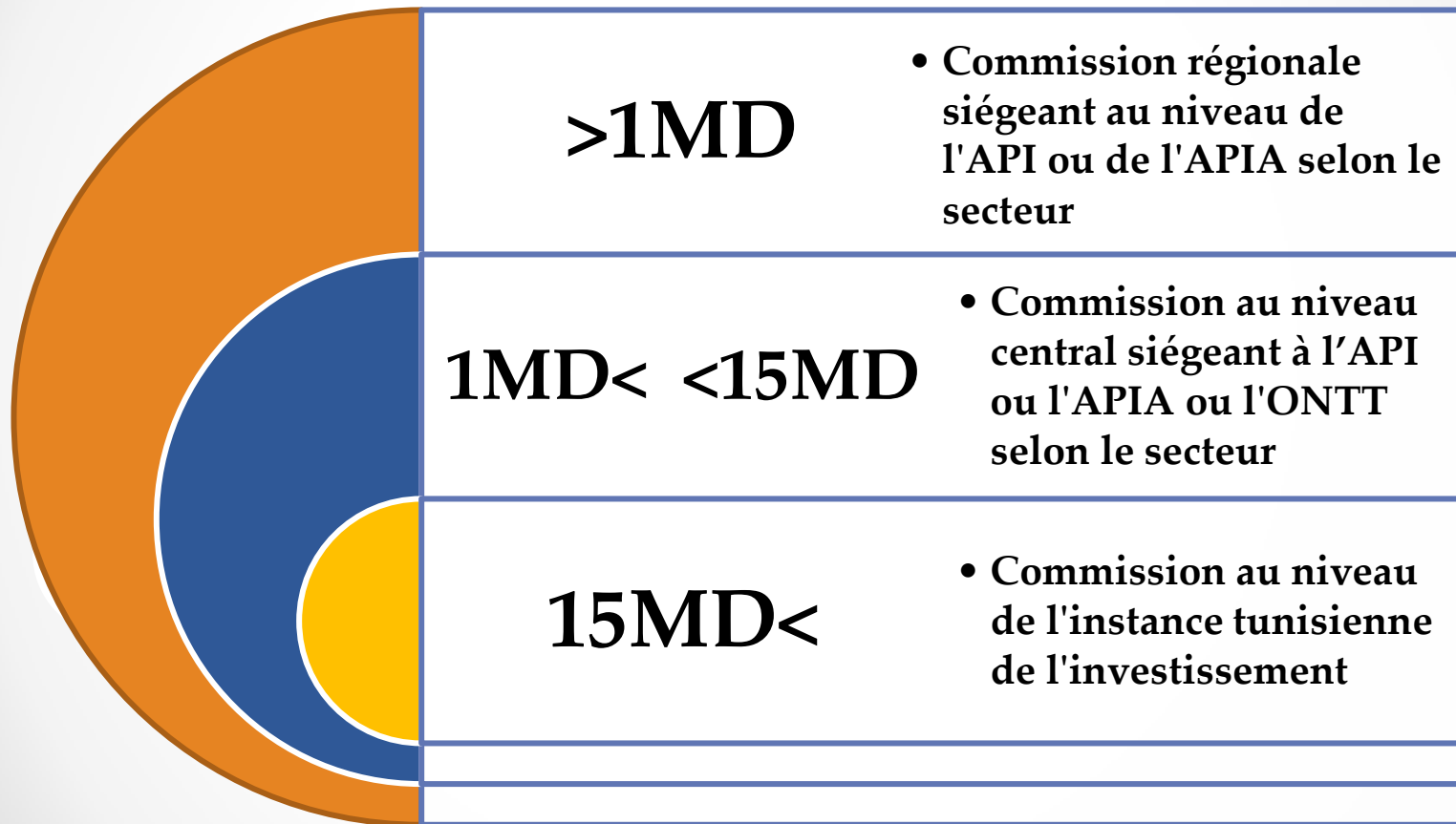


## Les fonds publics de financement



# Les primes et les incitations

## Pouvoirs des instances



Merci